

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-628

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 15 subventions d'un montant total de 68 600 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques des lycées publics (annexe 1) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, le LP La Roquette de Coutances devant réaliser l'achat rapidement ;

- de modifier la délibération du 23 septembre 2011 et d'annuler six subventions (dont vous trouverez la liste en annexe 2), pour un montant total de 43 000 €. Celles-ci ont été initialement accordées aux lycées, lors de la Commission Permanente du 28 janvier 2011, au titre de la dotation « Equipements Pédagogiques dans les lycées publics » pour la filière Sciences physiques. Ces mêmes subventions ont été accordées à nouveau lors de la Commission Permanente du 22 avril 2011.

Les acomptes de 75 % ont déjà été versés aux lycées concernés, il convient donc d'émettre les ordres de reversement d'un montant de 32 250 € ;

- de modifier la délibération du 6 juillet 2007 et d'annuler trois subventions (dont vous trouverez la liste en annexe 3), pour un montant total de 3 240 €, initialement accordées à l'EREA Yvonne Guégan (ex- Les Marettes) à Hérouville-Saint-Clair, au titre de la dotation « Equipements Pédagogiques dans les lycées publics » pour la filière Sciences physiques. Ces subventions n'entrant pas dans le champ d'application des formations que l'établissement propose aux élèves.

L'intégralité de la subvention ayant déjà été versée à l'établissement, il convient donc d'émettre d'un titre de recette d'un montant de 3 240 € ;

- de modifier la délibération du 3 juillet 2009 accordant une subvention de 5 000 € à l'EREA Pierre Mendès-France à la Ferté-Macé pour le réaménagement d'un tunnel horticole (changement de bâche plastifiée) et d'autoriser le lycée à réaffecter l'intégralité de cette somme pour la modernisation de la chaudière dans la serre pour plantes tropicales ;

- de modifier la délibération du 25 juin 2010 accordant trois subventions au lycée Laplace à Caen, pour l'acquisition d'un batteur mélangeur (subvention de 2 694 €) et de deux batteurs mélangeurs BE5 sans prise d'accessoires (subventions de 1 366 € et de 1 461 €), et d'autoriser le lycée à regrouper ces trois subventions en une seule d'un montant de 5 521 €, afin de justifier l'achat d'un seul batteur de 20 litres qui correspondait davantage au besoin réel de l'établissement ;

- de modifier la délibération du 22 avril 2011 accordant une subvention de 8 600 € au lycée Auguste Chevalier à Domfront pour l'acquisition d'un pack visio lycée (dispositif Exao) et d'autoriser le lycée à réaffecter l'intégralité de cette somme pour l'acquisition d'un dispositif pour électrophorèse, de matériel de laboratoire et de microscopie (2 balances de précision, 2 plaques chauffantes et 4 caméras oculaires pour microscopes) et d'un complément d'équipement pour EXAO ;

Diffusée le :

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un véhicule TRAFIC RENAULT immatriculé 4949 RV 61 à l'EREA Pierre Mendès-France à La Ferté-Macé, pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 21 juin 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un lot de PC Macintosh au lycée Paul Cornu à Lisieux, pour cession à titre gratuit, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 24 février 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'un véhicule RENAULT JK immatriculé 6391 RN 61, d'un véhicule RENAULT Magnum 540 et d'un véhicule XSARA immatriculé 3571 SX 61 au lycée Mézen à Alençon, pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 17 mai 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de 15 tables à dessin au lycée Mézen à Alençon, pour vente ou cession à titre gratuit, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 17 mai 2011 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de camions routiers (G260 immatriculé 9802 RB 61, G170 immatriculé 7671 SA 61 et G290 immatriculé 6582 SD 61) et d'un véhicule PEUGEOT 307 au lycée Mézen à Alençon, pour vente, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 6 juillet 2011 ;

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 5 subventions d'un montant total de 229 072 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 4) ;

Au titre des équipements pédagogiques et aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- d'attribuer 4 subventions sur le chapitre 902 d'un montant total de 30 422,60 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat, soit pour les Maisons Familiales Rurales (annexe 5) 23 522,00 € et 6 900,60 € pour les établissements relevant du CREAP (annexe 6). Un solde de crédits de 173 671,44 € sera réparti lors d'une prochaine Commission Permanente ;

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 6 subventions d'un montant total de 107 700 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 7) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, le LEGT Marguerite de Navarre d'Alençon devant réaliser rapidement les travaux électriques liés aux dégâts suite à un orage ;

Diffusée le :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, le LGT Jean Guéhenno de Flers devant réaliser pour la rentrée scolaire de septembre 2011, la réparation du portail automatique situé près de la salle polyvalente ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, le lycée Louis Liard de Falaise devant réaliser, en urgence, les travaux sur des colonnes eaux pluviales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 octobre 2011, le lycée Louis Liard de Falaise devant remplacer rapidement, les 4 fenêtres (travaux réalisés par l'EMOP de Falaise) ;

Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'attribuer 8 subventions d'un montant total de 74 160 € sur le chapitre 932 (annexe 8) ;

- de désaffecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 305 400 € (BP + DM1), votée en 2011, un montant de 74 160 € au titre du dossier 11LDERPF Dotation Entretien et Réparations du propriétaire ;

- d'affecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 305 400 € (BP+DM1), votée en 2011, un montant de 74 160 € au titre du dossier 11LDOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics ;

- d'effectuer les réaffectations suivantes, afin de répondre favorablement à une demande du Lycée Mezen d'Alençon sollicitant la Région pour la prise en charge de la cotisation des assurances véhicules, la prise en charge des frais d'externalisation de l'entretien du linge et une dotation complémentaire de fonctionnement au titre de la viabilisation pour un montant total retenu de 42 000 € ;

- de modifier la délibération du 25 février 2011 accordant une subvention au titre du Fonds Commun du Service Hébergement, de 1 209,93 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'un chariot à assiettes et d'autoriser le lycée à réaffecter 0,70 € de cette somme pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus,

- de modifier la délibération du 19 novembre 2010 accordant une subvention en investissement de 11 900 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'une presse hydraulique 50 tonnes et d'autoriser le lycée à réaffecter 8 925 € de cette somme (correspondant à l'acompte de 75 % versé) pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus,

- de modifier la délibération du 23 octobre 2010 accordant une subvention en investissement de 15 000 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'une benne pour les routiers et d'autoriser le lycée à réaffecter 11 250 € de cette somme (correspondant à l'acompte de 75 % versé) pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus,

Diffusée le :

- de modifier la délibération du 25 septembre 2009 accordant une subvention en investissement de 7 000 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'un banc effict D filière VP et d'autoriser le lycée à réaffecter 5 250 € de cette somme (correspondant à l'acompte de 75 % versé) pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus,

- de modifier la délibération du 25 septembre 2009 accordant une subvention en investissement de 28 000 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'un véhicule pédagogique atelier VI et d'autoriser le lycée à réaffecter 16 574,30 € de cette somme (correspondant à une partie de l'acompte de 75 % versé) pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus, les 4 425,70 € restant de l'acompte de 75 % versé fera l'objet d'un titre de recettes émis par la Paierie Régionale à l'encontre du lycée Marcel MEZEN ;

- d'annuler la subvention accordée au Lycée Agricole de St Hilaire du Harcouet par délibération du 1^{er} juin 2011 au titre de la prise en charge des frais de gardiennage de l'internat pour un montant de 5 018 €. Celle-ci avait déjà été accordée au lycée, lors de la Commission Permanente du 28 janvier 2011, par la Direction des Bâtiments Régionaux ;

La subvention a été versée à l'établissement, il convient donc d'émettre un ordre de reversement d'un montant de 5 018 € ;

- d'autoriser le Président à signer les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'imputer les crédits correspondants, concernant l'investissement, sur le chapitre 902, et, concernant le fonctionnement, sur le chapitre 932 du budget de la Région,

Pour l'ensemble de ces décisions :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-629

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 7 subventions d'un montant total de 65 542 €, conformément à l'amexe jointe ;

- de modifier la délibération n° 09-526 de la Commission Permanente du 3 juillet 2009 accordant une subvention de 8 746,05 € au Lycée Jean Monnet de Mortagne-au-Perche pour l'acquisition d'un salad'bar et d'autoriser le Lycée à réaffecter le solde de cette subvention, soit 2 693,81 €, pour l'acquisition d'un second salad'bar ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant :

- la subvention accordée au Lycée Le Verrier de Saint-Lô, l'établissement ayant dû procéder à l'acquisition d'un lave-vaisselle en urgence, afin d'assurer la continuité de son service de restauration,

- la subvention accordée au Lycée Jean Mermoz de Vire, l'établissement ayant dû procéder à l'acquisition de deux sauteuses en urgence, afin d'assurer la continuité de son service de restauration,

- la subvention accordée au Lycée Edmond Doucet d'Equedreville, l'établissement ayant dû procéder à l'acquisition d'un four et d'une sauteuse en urgence, afin d'assurer la continuité de son service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-630

sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 5 subventions de fonctionnement au titre du budget participatif, pour un montant total de 14 137 €, soit un premier versement de 10602,75 €, conformément aux annexes 1.1 et 1.2,

- 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 422 € au LEGT Alain à Alençon, dans le cadre de la réfection du monument aux morts situé dans l'enceinte de l'établissement,

- 17 prix de 1 000 € chacun, dans le cadre du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles au titre de l'année 2011, soit un montant total de 17 000 €,

- 15 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional, pour un montant total de 14 338,22 €, conformément à l'annexe 4,

• de prendre acte :

- de la liste des établissements bénéficiaires de la saison culturelle cart'@too au titre de l'année scolaire 2011-2012, conformément à l'annexe 2,

- de l'arrêté préfectoral visant la liste des lauréates du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles dont les prix sont financés par la Région, conformément à l'annexe 3,

• d'autoriser :

- l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 700 € établi à l'ordre du LEGT Alain à ALENCON dans le cadre des finales du concours académique de débats citoyens en langues vivantes étrangères organisées par le Rectorat au titre de l'année 2010,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-631

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 798 500 € votée en 2011, les montants suivants :

au titre du dossier IIESDEMARF « Offre de formation qualité aide au démarrage »,

- 177 000 € dans le cadre de la participation régionale au programme « Université Numérique en Région – Réseau Universitaire Numérique Normand (UNR-RUNN),

- 40 000 € dans le cadre du soutien aux sites universitaires distants,

- 110 000 € dans le cadre du soutien au fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur bas-normand,

au titre du dossier IIESORUNF « ORFS et financement diverses actions »,

- 5 500 € dans le cadre du soutien à la vie étudiante,

→ sur l'APSUB « Opérations d'investissement Enseignement Supérieur » de 1 953 400 € votée en 2011, les montants suivants :

au titre du dossier IIESDEMARI « Offre de formation qualité aide au démarrage »,

- 220 000 € dans le cadre de travaux de rénovation à l'Université de Caen Basse-Normandie relatifs à la halle de sports,

- 69 000 € dans le cadre du soutien à l'acquisition et au renouvellement des équipements pédagogiques,

- 12 400 € dans le cadre du soutien à l'acquisition et au renouvellement des équipements pédagogiques,

• d'attribuer les aides suivantes :

→ sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre de l'aide au fonctionnement :

- 177 000 € à l'Université du Havre,

- 20 000 € à l'Association pour la Promotion et la Gestion du Site Universitaire d'Alençon-Damigny, à titre de régularisation de l'année 2010,

- 20 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée à Saint-Lô, à titre de régularisation de l'année 2010,

- 5 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation d'un campus d'été international par la Maison de la Recherche en Sciences Humaines,

Diffusée le :

- 110 000 € à l'Ecole Supérieure des Arts et Médias de Caen-Cherbourg relative à la participation régionale pour le fonctionnement de l'école du deuxième semestre 2011,

→ Sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la mise en place de la réforme des études en soins infirmiers :

- 35 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, dans le cadre de la convention annuelle de coopération 2011 avec la Région,

→ Sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement :

- 220 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour les travaux de rénovation de la halle des sports du Campus I,

- 69 000 € à l'Institut Supérieur d'Ingénieurs d'Alençon (ISPA), au titre du dispositif d'aide à l'acquisition/renouvellement des équipements pédagogiques,

- 12 400 € au Conservatoire National des Arts et Métiers – Institut National des Sciences et Technique de la Mer (INTECHMER), au titre du dispositif d'aide à l'acquisition/renouvellement des équipements pédagogiques,

- 1 000 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour les travaux d'extension de l'Ecole de Management de Normandie à Caen ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant les subventions versées à l'Université de Caen Basse-Normandie relatives aux travaux de mise aux normes de la Halle des Sports du Campus I et à l'organisation d'un campus d'été international ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n° 2 à la convention annuelle de coopération signé le 19 juillet 2011, joint en annexe 1,

- avec l'Université du Havre, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Association pour la Promotion et la Gestion du Site Universitaire d'Alençon, la convention jointe en annexe 3,

- avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Appliquée, la convention jointe en annexe 4,

- avec l'Ecole Supérieure des Arts et Médias de Caen-Cherbourg, la convention jointe en annexe 5,

- avec l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon, la convention jointe en annexe 6,

Diffusée le :

- avec le Conservatoire National des Arts et Métiers – Institut National des Sciences et Techniques de la Mer, la convention jointe en annexe 7,

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la convention jointe en annexe 8,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-632

sur les formations sanitaires et sociales : subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 24 720 334 € votée en 2011, un montant global de 178 200 € au titre du dossier 11ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formation sanitaires et sociales » de 24 720 334 € votée en 2011, un montant global de 178 200 € au titre du dossier 11ESGRATUF « Gratuité des études » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région un montant total de subventions de 1 841 850 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement en novembre 2011, soit 920 925 €,
- un deuxième versement au cours de l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-633

sur les bâtiments régionaux : lycées publics

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'APMO « Bâtiments Lycées » de 13 000 000 € votée en 2011, sur le chapitre 902, l'opération reprise dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 2 447 € à l'EPLEFPA d'Alençon-Sées pour la location de classes mobiles durant les travaux d'extension de l'externat ;

- 15 538 € au Lycée « La Roquette » à Coutances pour la location de classes mobiles jusqu'à fin juin 2012 durant les travaux de rénovation de façades et de locaux dans le bâtiment internat ;

- 48 266 € au LEGT « Marguerite de Navarre » à Alençon pour la location de classes mobiles durant les travaux de rénovation de l'externat et du lieu de vie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-634

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif et sport des jeunes

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique aide au mouvement sportif et sport des jeunes, une subvention de 4 320 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-635

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Aide au grands clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2011, un montant de 567 000 € au titre du dossier 11GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux - centres de formation » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux grands clubs régionaux - centres de formation, un montant total de subventions de 567 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

▪ Ass Sportive Tournaville Athlétisme	
Versement 2011 :	5 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	5 000 €
▪ Entente Athlétique Mondeville Hérrouville	
Versement 2011 :	11 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	11 000 €
▪ La Bayard Argentan Badminton	
Versement 2011 :	2 700 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	2 700 €
▪ Club Alençonnais de Badminton	
Versement 2011 :	1 500 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	1 500 €
▪ L'amicale Laïque de Sées	
Versement 2011 :	3 100 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	3 100 €
▪ Club de Basket d'Ifs	
Versement 2011 :	22 500 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	22 500 €
▪ US La Glacerie basketball	
Versement 2011 :	14 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	14 000 €
▪ Jeunesse Sportive Ouistreham basket	
Versement 2011 :	14 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	14 000 €
▪ AS Cherbourg Basket	
Versement 2011 :	48 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	48 000 €
▪ Caen Basket Calvados	
Versement 2011 :	25 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	25 000 €

Diffusée le :

▪ Vélo Club d'Avranches	
Versement 2011 :	3 600 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	3 600 €
▪ Cherbourg Octeville Cyclisme	
Versement 2011 :	3 600 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	3 600 €
▪ Cercle d'Echecs d'Agneaux	
Versement 2011 :	4 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	4 000 €
▪ Américan Football Club de Caen	
Versement 2011 :	2 500 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	2 500 €
▪ USO Mondeville Football	
Versement 2011 :	10 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	10 000 €
▪ US d'Avranches Football	
Versement 2011 :	55 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	55 000 €
▪ US Granville	
Versement 2011 :	10 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	10 000 €
▪ AS Cherbourg Football	
Versement 2011 :	50 000 €
Versement 2012 :	40 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	90 000 €
▪ Caen Handball	
Versement 2011 :	14 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	14 000 €
▪ Club Laique Colombellois	
Versement 2011 :	36 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	36 000 €
▪ JS Cherbourgeoise Handball	
Versement 2011 :	33 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	33 000 €
▪ Club Athlétique Lisieux	
Versement 2011 :	10 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	10 000 €

▪ Hockey sur gazon Caen	
Versement 2011 :	4 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	4 000 €
▪ Club Nautique Pays de Saint Lô	
Versement 2011 :	7 500 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	7 500 €
▪ Entente Nautique Caennaise	
Versement 2011 :	30 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	30 000 €
▪ Tennis Club de Caen	
Versement 2011 :	10 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	10 000 €
▪ Tennis Athlétique Club de Lisieux	
Versement 2011 :	6 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	6 000 €
▪ Caen Tennis de Table	
Versement 2011 :	58 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	58 000 €
▪ Ass Patronage Laïque Saint Lô	
Versement 2011 :	4 500 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	4 500 €
▪ ASPTT Caen Volleyball	
Versement 2011 :	3 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	3 000 €
▪ Vélo Club Saint Lô Pont Hébert	
Versement 2011 :	6 500 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	6 500 €
▪ Les Marsouins d'Hérouville	
Versement 2011 :	7 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	7 000 €
▪ Roller Hockey Flamanville	
Versement 2011 :	2 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	2 000 €
▪ AS Trouville Deauville Football	
Versement 2011 :	10 000 €
Subvention totale saison 2011/2012 :	10 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-636

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 1 950 000 € votée pour 2011, un montant de 41 500 € au titre du dossier 11GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, une subvention de 41 500 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le trésorier et le Président de l'association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-637

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée en 2011, un montant de 5 500 € pour le dossier 11GEV « aide à l'organisation d'événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'organisation d'événements sportifs, un montant total de subventions de 5 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-638bis

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, une subvention de 20 000 € à l'Association CESARS (Comité pour l'Encadrement Scolaire et l'Accompagnement pour la Réussite des Sportifs) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-639

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse Cart’@too – animation jeunesse citoyenneté

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 40 000 € aux CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-640

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 22 700 €, les subventions suivantes :

** au titre du soutien aux têtes de réseaux*

- 10 000 € au Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA),

** au titre du soutien aux têtes de réseau formation des bénévoles*

- 1 000 € à l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN),

** au titre du soutien aux initiatives bénévoles en territoire prioritaire*

- 1 700 € à l'association « chemin vers l'ailleurs »,

** au titre du soutien aux initiatives bénévoles « Insertion par le sport »*

- 10 000 € au Stade Caennais Rugby Club ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-641

**sur la jeunesse et les sports : projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 –
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 11-236 du 22 avril 2011 comme suit :
 - de désaffecter sur l'AE 5GPROEQU « Promotion des sports équestres », un montant de 15 000 € au titre du dossier 11GPSE ;
- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 580 000 € votée en 2011, un montant de 37 000 € au titre du dossier 11GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes, pour l'organisation d'événements équestres :
 - 30 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie,
 - 7 000 € à l'Association Normandie Dressage ;
- d'annuler la subvention de 15 000 € attribuée au Pône International du Cheval, pour l'organisation du concours international de dressage de Deauville ; cette manifestation ayant été annulée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-642

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à la majorité des voix, 10 contre (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN),

- d'affecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 1 325 000 € votée pour 2011, un montant de 55 000 € ventilé comme suit :

- 55 000 € sur le sous-dossier 11JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 55 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-643

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 38 715 € au titre du dossier 11FPUBLEMP « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Accès à la culture pour les publics empêchés », un montant total de subventions de 38 715 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-644

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée en 2011, un montant de 2 100 € au titre du dossier 11FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles », concernant les indemnités prévues en faveur des artistes non retenus dans le cadre du 1 % artistique

- d'affecter sur:

- l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 172 080 € au titre du dossier 11FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 2 100 € au titre du dossier 11FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles » concernant les indemnités prévues en faveur des artistes non retenus dans le cadre du 1 % artistique ;

- l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée en 2011, un montant de 119 383,70 € au titre du dossier 11FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée en 2011, un montant de 33 060 € au titre du dossier 11FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles », concernant les marchés dans le cadre du 1 % artistique figurant en annexe 3 ;

- d'attribuer au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région :*

- 172 080 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région :*

- 119 383,70 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° 11-242 du 22 avril 2011 en accordant à M. Sacha WOLFF, l'aide de 10 000 € initialement attribuée à la SARL 3B Productions pour le soutien à l'écriture du long métrage « Mercenaire » ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - proposition du service technique de contrôle,
 - ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements), précisant la date, la nature ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président :

- à signer :

- la convention de partenariat entre la Région, la Ville de Caen et l'Association Armavada, pour la période 2011-2013, jointe en annexe 4,
- l'avenant de prorogation à la convention triennale 2008-2010 du 30 novembre 2007 entre l'Association Eurêka (La luciole), la Région Basse-Normandie, le Conseil Général de l'Orne et la Communauté Urbaine d'Alençon, joint en annexe 5,

- à faire procéder aux paiements des indemnités prévues dans le cadre du 1 % artistique, conformément à l'annexe 3 ; Ces sommes seront prélevées sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « création et diffusion artistiques et culturelles »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-645

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Pascale CAUCHY ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à l'Association CRECET,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 80 000 € au titre du dossier 11FANIMTER « Animation des territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », un montant total de subventions de 80 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations ArtsAttack !, des Musicales de Mortagne et du Comité Coutançais d'Action Culturelle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-646

sur culture, la jeunesse, le sport et le développement durable : convention avec l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire en Basse-Normandie (ARDES – Caen)

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 986 841 € votée en 2011, un montant de 10 000 € au titre du dossier 11FANIMTER « Animation des territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Animation des territoires », une subvention de 10 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Sociale (ARDES) pour l'animation des événements écoresponsables de Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les actions réalisées par l'ARDES dans le cadre de la convention 2011, afin de prendre en compte l'ensemble des actions menées sur l'année ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-647

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Culture » de 4 032 000 € votée en 2011, un montant de 90 278,54 € au titre du dossier 11FVALPATI « Vabrisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », un montant total de subventions de 90 278,54 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements), précisant la date, la nature ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-648

sur la culture : coopération entre les deux régions normandes – Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie (ODIA)

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de groupement de commande visant à poser un diagnostic sur les missions de l'ODIA et leur périmètre ainsi que sur les modalités de leur mise en œuvre jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-649

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens combattants et Soldats de France de Camprond	Acquisition d'un drapeau des anciens combattants	500 €
Union Ranaise des Anciens Combattants	Acquisition d'un drapeau des anciens combattants	500 €
Union nationale des Combattants de Mortagne au Perche	Acquisition d'un drapeau des anciens combattants	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-650

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité des fêtes de Condé sur Sarthe	Festival Girolles et Casseroles les 22 et 23 octobre 2011 à Condé sur Sarthe	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-651

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ville d'Orbec	Claude Nougaro Sa majesté des mots 19 novembre 2011 à Orbec	500 €

- de modifier la délibération n° 11-493 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 comme suit :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'**Association Les Chiens Rouges Associés** au lieu de l'Association Artefact Prod, pour l'organisation du Festival Le Manchot-Bulleur, les 5, 6 et 7 août 201 à Coutances ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier relatif à l'Association Les Chiens Rouges Associés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-652

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Vélo Club Lexovien	Journée VTT Lisieux – La Cerza 30 octobre 2011	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-653

sur assurance : Association Peindre en Normandie

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Alain TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 3 891,26 € à l'Association Peindre en Normandie, pour la prise en charge de l'assurance des œuvres dont elle est propriétaire et qui sont exposées à l'Abbaye-aux-Dames ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-654

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, un avenant n° 3 à la convention d'hébergement, portant sur la location à titre gratuit de bureaux à la Maison des Quatrans, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, joint en annexe 1,

- avec la SCI LES SYCOMORES, un avenant n° 1 au bail de droit commun, portant sur la location d'un immeuble de bureaux, sis 17 avenue du 6 juin, pour la période du 15 juin 2011 au 31 décembre 2014, joint en annexe 2

- avec la SCI AULIVE, un avenant n° 1 au contrat de location, portant sur 18 places de stationnement en sous-sol et 6 places en aérien, au Clos Herbert à Caen, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 décembre 2014, joint en annexe 3,

- avec le GIP JEM14, un avenant n° 1 intégrant la permutation de bureaux, à la Maison du Cheval, à compter du 1^{er} septembre 2011, joint en annexe 4,

- avec le RESPE, un avenant n° 1 intégrant la permutation de bureaux, à la Maison du Cheval, à compter du 1^{er} septembre 2011, joint en annexe 5,

- avec la Paierie Régionale, un droit au bail portant sur la location de bureaux sis au rez-de-chaussée de l'ail nord-est du Bâtiment de l'Abbaye-aux-Dames à Caen, à compter du 1^{er} décembre 2011, joint en annexe 6, et de fixer le loyer à Caen, à 16 320 € ; les charges étant estimées à 4 800 € ;

- avec l'Université de Caen et l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2), une convention de partenariat relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du bureau 217 sis 17 avenue du 6 juin à Caen, jointe en annexe 7 ;

- d'autoriser le Président à signer avec le Cabinet F2E Consulting, un accord transactionnel concernant la réalisation d'un audit des taxes foncières, joint en annexe 8 ;

- de rembourser les frais de déplacement de trois représentants du Futuroscope, pour un montant maximal de 1 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-655

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-656

sur l'aménagement du territoire : aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER – 5UCPER « convention territoriale pays, agglos 2007-2013 » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant de 45 000 € au titre du dossier CP5U8401SF pour la convention avec l'AUCAME ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole, au titre de son programme d'actions pour l'année 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'AUCAME, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-657

**sur l'aménagement du territoire : appel à projets « Réinventons les campagnes » -
édition 2011 – examen et validation des projets retenus**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB-5UNPAM « Accueil de nouvelles populations » de 299 250 €, votée en 2011, un montant de 43 917,54 € au titre du dossier 10UACCUEIF « Accueil de nouvelles populations en milieu rural »,

- sur l'APSUB-5UNPAM « Accueil de nouvelles populations » de 50 000 € votée en 2011, un montant de 2 065 € au titre du dossier 11UACCUEII « Accueil des nouvelles populations en milieu rural » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, au titre de la « politique d'accueil en milieu rural », un montant total de 43 917,54 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, au titre de la « politique d'accueil en milieu rural », un montant de 2 065 €, conformément à l'annexe jointe ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-658

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant de 64 725 € au titre du dossier CP5U8114SI « convention de programmation du Pays du Bessin au Virois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1, et de procéder au versement des acomptes au prorata de la réalisation des opérations ;

- de prolonger de 4 ans le délai d'achèvement de l'opération d'aménagement du parc d'activités de Valframbert, pour laquelle une subvention de 2 134 000 € a été accordée à la Communauté Urbaine d'Alençon, par délibération n° 07-827 de la Commission Permanente du 14 décembre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer avec le Département du Calvados, la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer et la commune de Démouville, la convention relative à la création d'un site industriel et logistique sur la zone d'activité « la delle du clos neuf » de Démouville, jointe en annexe 2 ;

- d'acter qu'un premier versement correspondant à 40 % de la participation sera versé à la signature de la convention, le solde étant versé après justification par la commune de Démouville, de son engagement financier et technique sur l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-659

sur l'aménagement du territoire : services au public – signature du contrat « Mise en œuvre de l'accord plus de services au public » pour le département de la Manche

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Jean-Louis VALENTIN ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Communauté de Communes de Valognes,

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat « Mise en œuvre de l'accord plus de services au public » pour le département de la Manche, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-660

sur l'environnement : Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AECPER - 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant de 21 825,75 € au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité »,

- sur l'APCER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 3 174,25 € au titre du dossier CP5N5220SI « Stratégie biodiversité » ;

• d'attribuer au Groupe Ornithologique Normand, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 20 000 €, pour l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Marais de la Taute, sur un montant total subventionnable de 20 000 €,

- 1 825,75 €, pour l'entretien de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Marais de la Taute, sur un montant total subventionnable de 1 825,75 €,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 3 174,25 € pour l'entretien de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Marais de la Taute, sur un montant total subventionnable de 3 174,25 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-661

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 141 569 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer, pour les actions bassins versants »,

- sur l'APSUB – 5NEAUR « Préserver les ressources en eau » de 203 000 € votée en 2011, un montant de 24 207 € au titre du dossier 11NEAUUSEI « Eaux usées et pluviales »,

- sur l'AECER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 158 853 € ventilé comme suit :

▪ 58 853 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer »,

. 22 312,50 € pour les actions bassins versants,

. 36 540,50 € pour les actions connaissance-éducation,

▪ 100 000 € au titre du dossier CP5N5210SF « Risques Littoraux » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 4 480,56 € au SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE, pour la réalisation de travaux sur le Sarthon dans le cadre du Contrat Restauration Entretien – tranche 3, pour un montant subventionnable de 18 669 €,

- 1 234 € au SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet sur le Moulin du Désert, pour un montant subventionnable de 12 340 €

- 7 880 € au SYNDICAT D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DE L'ORNE, pour la réalisation de la 3^{ème} année du programme de travaux de l'Orne, pour un montant subventionnable de 39 400 €,

- 1 800 € à la FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, pour la réalisation du diagnostic des affluents de l'Orne, pour un montant subventionnable de 6 000 €,

- 47 178,44 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES, pour la première phase du programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau, pour un montant subventionnable de 215 892,20 €,

Diffusée le :

- 62 996 € au SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS, pour la première tranche des travaux de restauration et d'entretien de la Seulles en 2011, pour un montant subventionnable de 314 980 €,

- 16 000 € au SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DES COTIERS GRANVILLAIS, pour la réalisation de travaux de restauration des rivières en 2011, pour un montant de dépenses de 80 000 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 4 207 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT PIERRE EGLISE, pour la construction d'un traitement tertiaire à la station d'épuration de Cosqueville, pour un montant subventionnable de 14 022 €,

20 000 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES, pour la réalisation d'un bassin tampon, pour un montant subventionnable de 100 000 €,

sur le chapitre 937 du budget de la Région

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 3 937,50 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENY-BOCAGE, pour un poste de technicien de rivière en 2011 (0,5 ETP sur 9 mois) pour un montant subventionnable de 13 125 €,

- 7 875 € au SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE, pour un poste de technicien de rivière sur le bassin Gourbe et Vée en 2011 (1 ETP) pour un montant subventionnable de 30 500 €,

- 10 500 € au SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE, pour un poste de technicien de rivière sur le Sarthon en 2011 (1 ETP) pour un montant subventionnable de 35 000 €

- 778,60 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE D'ATHIS, pour le suivi de la qualité biologique de la rivière "Le Lembron", pour un montant subventionnable de 2 595,32 €,

- 5 775 € à la FDPPMA DE LA MANCHE, pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur le bassin de la Vire en 2011, pour un montant subventionnable de 19 250 €,

- 6 708 € à la FDPPMA DE LA MANCHE, pour la sixième campagne de suivi des abondances de juvéniles de saumons en 2011, pour un montant subventionnable de 22 360 €,

- 1 966 € à la FEDERATION DE L'ORNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, pour le suivi des populations de truites fario sur les sous bassins de la Gînes et de la Risle, pour un montant subventionnable de 8 554 €,

Diffusée le :

- 5 762,70 € à la FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur la Touques en 2011, pour un montant subventionnable de 19 209 €,

- 5 991,90 € à la FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur l'Orne en 2011, pour un montant subventionnable de 19 973 €,

- 3 587,40 € à la FEDERATION DU CALVADOS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, pour la deuxième campagne de suivi des abondances d'anguilles en 2011, pour un montant subventionnable de 11 958 €,

- 5 970,90 € au CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE, pour le suivi du littoral de la Manche pour l'année 2011, pour un montant subventionnable de 23 883,60 €,

- 100 000 € au SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL NORMAND, pour la mise en œuvre du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (2^{ème} année) ;

- de modifier la délibération n° 10-769 du 19 novembre 2010 comme suit :

- le montant de la dépense subventionnable pour la subvention de 13 665 € accordée à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour le suivi des populations de poissons migrateurs en 2010 est de **45 550 €** (et non pas 99 679,20 €) ; la répartition pour les cinq projets concernés est la suivante :

Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable (€ TTC)	Montant de la subvention (€)
Observatoire du Breuil en Auge (Touques)	12 500	3 750
Observatoire de May-sur-Orne (Orne)	16 160	4 848
Campagne d'indice d'abondance anguille (hors matériel)	10 890	3 267
Suivi des frayères à Lamproies marines	3 000	900
Participation aux frais de secrétariat et de diffusion des rapports	3 000	900
Total	45 550	13 665

- d'annuler la subvention de 24 000 € attribuée par délibération n°11-315 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011, au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais, pour un montant de dépenses de 80 000 € afin de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau ;

- d'émettre un avis favorable aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Orne Moyenne » et « Orne aval – Seules », avec les observations suivantes :

« Concernant les prescriptions édictées dans le règlement de chacun de ces SAGE, la Région souligne la nécessité de renforcer les moyens dédiés à la Police de l'Eau afin de permettre une mise en œuvre et un contrôle efficace de la bonne application de ces règles supplémentaires.

Diffusée le :

Concernant la ressource en eau potable, la Région tient à souligner la pertinence des préconisations de ces SAGE, qui renforcent la prise en compte de la disponibilité de la ressource et sa gestion raisonnée (assurer la cohérence entre les capacités d'approvisionnement en eau potable et les projets de développement urbain, privilégier la restauration des ressources, restreindre le recours à la dilution et aux traitements pour privilégier une gestion patrimoniale de la ressource).

Le volet agricole de ces SAGE a quant à lui un caractère essentiellement incitatif. La Région souligne donc la nécessité de moyens d'animation adéquats et suffisants, sans lesquels les préconisations pourront difficilement avoir un réel impact. Il serait par ailleurs intéressant que ces préconisations évoluent vers des mesures plus contraignantes afin d'augmenter leur efficacité pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, la Région souligne la nécessité de poursuivre sur le territoire l'animation liée aux SAGE, condition nécessaire à l'atteinte de leurs objectifs. Cette animation relève de la cellule d'animation des SAGE mais doit également s'appuyer sur le réseau d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels qui disposent également de moyens d'animation à mobiliser ».

- d'approuver l'avis de la Région sur la classement des cours d'eau du bassin Loire-Bretagne au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, joint en annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte du Littoral Normand, la convention relative à la mise en œuvre du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP) pour la deuxième année de fonctionnement (2011-2012), jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-662

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 7 000 000 € votée en 2011, un montant global de 646877,46 € au titre du dossier 11NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 532 949,46 € pour les Economies d'énergie,
- . 113 928 € pour les Energies renouvelables,

- sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 000 000 € votée en 2011, un montant global de 141927 € au titre du dossier 11NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 42 416 € pour les Economies d'énergie,
- . 32 500 € pour les Energies renouvelables,
- . 67 011 € pour les Politiques énergétiques territoriales ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

➤ *sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 1 950 € à ACOME à Mortain (50), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique des bureaux pour une dépense subventionnable s'élevant à 3 900 €,

- 9 555 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour la réalisation d'une étude pour la mise en place de démarches environnementales dans la conception et la gestion des ZA pour une dépense subventionnable s'élevant à 13 650 €,

- 4 945,46 € à la CPAM de la Manche de Saint-Lô (50), pour la réalisation d'un bilan carbone® pour une dépense subventionnable s'élevant à 9 890,92 €,

- 12 895 € à NESTLE Produits Laitiers frais à Lisieux (14), pour la réalisation d'un diagnostic vapeur pour une dépense subventionnable s'élevant à 25 790 €,

- 16 754 € à Robert Bosch Electronic SAS à Mondeville (14) pour un investissement de groupes froids performants associés à une PAC pour une dépense subventionnable s'élevant à 820 000 €,

Défi'Bat

- 253 530 € aux 4 bénéficiaires d'une subvention, figurant en annexe 1, pour l'appel à projet Défi'Bat,

Diffusée le :

FORES

- 233 320 € aux 6 bénéficiaires d'une subvention, figurant en annexe 2, pour le FORES,

▪ **au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

Bois-énergie

- 5 320 € à l'EURL Pascal Guérard, pour l'acquisition d'une chaudière bois pour une dépense subventionnable s'élevant à 26 600 €,

- 6 109 € à la Communauté de Communes de la région de Gacé, pour l'acquisition d'une chaudière bois pour une dépense subventionnable de 122 180 €,

- 2 356 € à la commune de la Gonfrière (61), pour l'acquisition d'une chaudière bois granulé pour une dépense subventionnable de 15 705 €,

- 16 934 € au GAEC François, pour l'acquisition d'une chaudière bois granulé pour une dépense subventionnable de 48 382 € ;

Solaire Thermique

- 3 035 € au bénéficiaire figurant en annexe 3, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire,

- 1 260 € à l'EARL de la Ferme David pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision pour la mise en place d'un sécheur solaire de fourrage pour une dépense subventionnable de 1 800 €,

- 23 812 € au bénéficiaire figurant en annexe 4, pour l'installation d'un sécheur solaire de fourrage,

Photovoltaïque – Professionnels

- 45 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant en annexe 5, pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Eolien

- 5 652 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant en annexe 6, pour l'installation d'une éolienne individuelle ;

PAC

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant en annexe 7, pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermale ;

Diffusée le :

Dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie »

- 2 450 € aux 3 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », figurant en annexe 8, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation ;

➤ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 2 416 € à l'APAEI de Caen, pour la mutualisation de matériel pour les événements éco-responsables de Basse-Normandie : achat et fabrication de poubelles de tri réutilisables pour une dépense subventionnable s'élevant à 6 040 €,

- 40 000 € à ECO-MOBILE, pour l'animation 2011 du covoiturage - Pays de Caen, Pays d'Auge et Pays Sud Calvados, pour une dépense subventionnable s'élevant à 100 000 €,

▪ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 2 500 € à la commune de Chanu, pour l'organisation du salon Bois énergie 2011 pour une dépense subventionnable s'élevant à 28 230 €,

- 30 000 € à l'Association Régionale Biomasse-Normandie, pour l'animation 2011 de l'observatoire régional de l'énergie, pour une dépense subventionnable s'élevant à 50 184 €,

▪ **au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »**

- 41 451 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer, pour l'animation de l'Agenda 21 pour une dépense subventionnable de 247 902,60 €,

- 25 560 € à l'Agence Manche Energies, pour l'animation de la 4^{ème} année de CEP pour une dépense subventionnable de 85 200 € ;

- de modifier la délibération n° 09-28 en date du 6 février 2009, en remplaçant l'attribution d'une subvention au titre du dossier Espace Info Energie de « 15 245 € au CIER de Montchauvet pour la dotation d'équipement » par « 15 245 € TTC au CIER de Montchauvet pour la dotation d'équipement », le montant de la subvention étant inchangé ;

- de proroger d'un an le délai d'engagement de l'opération d'acquisition d'une chaufferie bois et la réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune du Teilleul, pour laquelle une subvention de 189 950 € a été accordée par délibération n°09-765 de la Commission Permanente du 23 octobre 2009 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-663

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 405 000 € votée en 2011, un montant de 24 980 € ventilé comme suit :

- 7 980 € au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 11NEDUCOMF,

- 17 000 € au titre du dossier 11NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » 11NEDUCATF,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'Association « Mange ta soupe ! », pour l'organisation de la troisième édition de « Mange ta soupe ! » sur un montant total subventionnable de 31 500 €,

- 11 000 € à la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture et du Monde rural de Basse-Normandie (FR CIVAM), pour la réalisation d'actions d'éducation et de sensibilisation au développement durable sur un montant total subventionnable de 52 000 €,

- 6 000 € à l'Association Roule ta Bosse !, pour faire face à la situation exceptionnelle de l'association suite à l'incendie de ses locaux ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-664

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB – 5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 136 000 € votée en 2011, un montant de 73 000 € au titre du dossier 11NQUALAIF,

- sur l'APSUB-5UYCFIR « Fonds d'Intervention Régional » de 1 000 000 € votée en 2011, un montant de 45 000 € au titre du dossier 11UYCFIR,

- sur l'APSUB-5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 54 000 € votée en 2011, un montant de 10 000 € au titre du dossier 11NQUALAII ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 23 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO), pour le fonctionnement 2011,

- 50 000 € à l'Association AirCOM, pour le fonctionnement 2011,

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région

- 45 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO), pour l'acquisition d'un spectromètre,

- * sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 10 000 € à l'Association AirCOM, pour le renouvellement du matériel de mesure ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO), la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec l'Association AirCOM, convention correspondante, jointe en annexe 2,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-665

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – axe Caen-Le Mans-Tours – étude exploratoire pour l'amélioration de l'axe Caen-Le Mans-Tours

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP CPER « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 32 500 € au titre du dossier CP5Q6230SI « Etude AVP modernisation Surdon Alençon Le Mans » ;

- de modifier la délibération n° 10-869 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 afin attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 42 500 € à Réseau Ferré de France, correspondant à la participation de la Région au financement de l'étude exploratoire Caen-Le Mans-Tours, en remplacement de celle de 75 000 € initialement attribuée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, la Région Pays de la Loire et Réseau Ferré de France, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-666

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – desserte Trouville-Deauville – Dives-Cabourg – travaux d’infrastructures de la voie ferrée

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP CPER « CPER – Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un montant de 1 050 000 € au titre du dossier CP5Q6710SI « Trouville – Dives » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 050 000 € à Réseau Ferré de France, correspondant à la participation de la Région, au financement des travaux de la Côte Fleurie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et Réseau Ferré de France, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-667

sur les communications et les routes régionales : participation régionale 2011 – routes départementales de l’Orne

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget la Région, au titre de la participation de la Région pour l'année 2011, une subvention de 50 000 € au Conseil Général de l'Orne, pour les études de la section Flers-Condé-sur-Noireau ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département de l'Orne, l'avenant n° 4 à la convention de financement des études entre Flers et Condé-sur-Noireau signée le 10 avril 2006, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-668

**sur la mer et le littoral : promotion nautique (investissement) – patrimoine maritime –
restauration Vieux Gréments**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 100 000 € votée en 2011, un montant de 11 380 € au titre du dossier 11MPATRIMI« Promotion Nautique AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 11 380 € à M. Alain BOUTRY, pour la réhabilitation de son bateau « Vieux Copain » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec M. Alain BOUTRY, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-669

sur le Développement Numérique du Territoire : Labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à l'Espace d'activités Saint-Lois à Saint-Lô et Jean-Louis VALENTIN, pour le dossier relatif à la zone d'activités d'Armanville à Valognes,

- de déclarer les projets déposés par le Syndicat Mixte Manche Numérique concernant :

- la zone d'activités d'Armanville à Valognes, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 2 du processus de labellisation),

- la zone d'activités de Canisy, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 2 du processus de labellisation),

- l'Espace d'activités Saint-Lois à Saint-Lô, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 2 du processus de labellisation),

- la zone d'activités de la Chevalerie et de la Chênée à Marigny, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 2 du processus de labellisation),

- la zone d'activités René Lebas à Cherbourg-Octeville, éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 2 du processus de labellisation) ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte Manche Numérique, les subventions maximales suivantes :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région

- 171 387 €, sur une base éligible de 342 774 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % au titre de la zone d'activités d'Armanville à Valognes,

- 85 036 €, sur une base éligible de 170 072 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % au titre de la zone d'activités de Canisy,

- 485 024 €, sur une base éligible de 970 048 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % au titre de l'Espace d'activités Saint-Lois à Saint-Lô,

- 93 123 €, sur une base éligible de 186 246 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % au titre de la zone d'activités de la Chevalerie et de la Chênée à Marigny,

- 218 163 €, sur une base éligible de 436 326 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % au titre de la zone d'activités René Lebas à Cherbourg-Octeville, pour l'ensemble des actions autres que la réalisation du Centre de Réalité Virtuelle,

- 92 896 €, sur une base éligible de 464 480 € avec un taux d'intervention maximal de 20 % au titre de la zone d'activités René Lebas à Cherbourg-Octeville, pour la réalisation du Centre de Réalité Virtuelle,

Diffusée le :

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région

- 25 454 €, sur une base éligible de 127 270 € avec un taux d'intervention maximal de 20 % au titre de la zone d'activités d'Armanville à Valognes,

- 18 257 €, sur une base éligible de 91 285 € avec un taux d'intervention maximal de 20 % au titre de la zone d'activités de Canisy,

- 85 171 €, sur une base éligible de 425 855 € avec un taux d'intervention maximal de 20 % au titre de l'Espace d'activités Saint-Lois à Saint-Lô,

- 9 498 €, sur une base éligible de 47 490 € avec un taux d'intervention maximal de 20 % au titre de la zone d'activités de la Chevalerie et de la Chênée à Marigny,

- 100 049 €, sur une base éligible de 500 245 € avec un taux d'intervention maximal de 20 % au titre de la zone d'activités René Lebas à Cherbourg-Octeville, pour la l'ensemble des actions y compris le Centre de Réalité Virtuelle,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, l'avenant financier concernant la zone d'activités d'Armanville à Valognes, joint en annexe a,

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, l'avenant financier concernant la zone d'activités de Canisy, joint en annexe b,

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, l'avenant financier concernant l'Espace d'activités Saint-Lois à Saint-Lô, joint en annexe c,

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, l'avenant financier concernant la zone d'activités de la Chevalerie et de la Chênée à Marigny, joint en annexe d,

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, l'avenant financier concernant la zone d'activités René Lebas à Cherbourg-Octeville, joint en annexe e,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-670

sur la rénovation urbaine : demande de dérogation pour le démarrage anticipé de l'opération de réhabilitation de 98 logements rues Pasteur et Val d'Orne par Logis familial à Argentan

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour la prise en compte des études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 98 logements rues Pasteur et Val d'Orne par Logis familial à Argentan validée par la délibération n° 10-220 de la Commission Permanente du 5 mars 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-671

sur le foncier : fonds friches

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 2 438 200 € votée pour 2011, un montant de 433 333 € au titre du dossier 11UEPFN2I - FONCIER AP,

- sur l'AESUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 111 000 € votée pour 2011, un montant de 50 300 € au titre du dossier 11UEPFN3F – FONCIER AE ;

- d'attribuer à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN 2007-2011, les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région

- 433 333 € correspondant au fonds friche et au dossier CIBEM à Saint-Pierre-sur-Dives,

- * sur le chapitre 935 du Budget la Région

- 50 300 € correspondant à l'observation locale foncière ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière sera versée au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention,

- une deuxième avance de 30 % sera versée quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-672

sur le logement : opération de développement local

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5VLOGO « Opérations développement local » de 180 000 € votée en 2011, un montant de 145 622,55 € au titre du dossier 11VLOGEMEF « Opération développement local AE » correspondant à la convention Région-ANAH 2011 ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des opérations de développement local, dans le cadre de la mise en œuvre des suivi-animations d'OPAH et correspondant à 15 % du montant total hors taxe, un montant total de subventions de 145 622,55 € réparti conformément à l'annexe jointe;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-673

sur la politique de la ville : signature de l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération cherbourgeoise

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération cherbourgeoise, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-674

**sur la politique de la ville : Appel à projets « Réinventons la Ville » édition 2011 –
projets des Chemins de Traverse, du centre CASA et du CIDFF de l’Orne**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5UVIL « Politique de la Ville » de 300 000 € votée en 2011, un montant de 24 000 € au titre du dossier 1 IUCOHESOF « Cohésion Urbaine AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons la Ville », un montant total de subventions de 24 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement interviendra à la signature de la convention bipartie « Association – Conseil Régional » à hauteur maximum de 70 % du montant de la subvention,

- le versement du solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention à intervenir sur la base de la convention type présentée lors de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-675

sur la santé et les territoires : soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 180 000 € voée en 2011, pour la prévention et la solidarité, un montant de 2 800 € au titre du dossier 11HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » - sous-dossier 11HSOLIDAR « Actions de solidarités AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 2 800 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-676

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 9 527,37 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans chaque département, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'annuler les subventions figurant en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-677

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 28 000 € réparti comme suit :

- 15 000 € à la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) pour notre contribution au fonctionnement du secrétariat exécutif de la Commission Arc atlantique de janvier à juin 2012 (montant ferme et définitif),

- 13 000 € au Club Chine au titre de notre cotisation pour l'année 2011 (montant ferme et définitif) ;

• d'autoriser :

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de restauration, des personnes suivantes faisant partie de la délégation du Hordaland présente en France du 3 au 10 novembre 2011 pendant les Boréales :

- . Torill Selsvold Nyborg, Présidente du Comté du Hordaland
- . Anna Elisa Tryti, Directrice de la Culture
- . Kirsten Ese, Chargée des Relations Internationales
- . Per Morten Ekerhovd, Chargé du patrimoine
- . Tone S. Hauglang, Direction de la Culture
- . Erlend Høyesteren, Directeur du Musée des Beaux-Arts de Bergen
- . Atle Ove Mastinussen, directeur du centre Muséal du Hordaland

→ le paiement des factures d'interprétariat liées à l'accueil de la délégation du Hordaland du 3 au 10 novembre 2011,

→ le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-678

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Accompagnement du développement des entreprises par de la valorisation des résultats de la recherche

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale FEDER de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 70 000,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 70 000,00 € à l'EPCA ENSICAEN pour la valorisation de la recherche et transfert de technologie vers les entreprises 2011-2013 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-679

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association de Filière Nautique Normande F2N – Soutien à l'étude stratégique visant à proposer un plan d'actions de développement économique des espaces portuaires et de plaisance et ce dans le cadre du Schéma Régional d'Intelligence Economique

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 10 000,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 10 000,00 € à l'Association Filière Nautique Normande (F2N) pour le soutien à l'étude stratégique visant à proposer un plan d'actions de développement économique des espaces portuaires et de plaisance et ce dans le cadre du Schéma Régional d'Intelligence Economique ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-680

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Accompagnement à la création d’entreprises par la Coopérative d’Activités et d’Emploi CREA COOP 14 pour l’année 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 59 974,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 59 974,00 € à CREA COOP 14 pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-681

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Accompagnement à la création d’entreprises par la Coopérative d’Activités et d’Emploi CRESCENDO pour l’année 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 32 000,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 32 000,00 € à CRESCENDO pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-682

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Université de Caen Basse-Normandie – Visite virtuelle de la Rome Antique (modification du calendrier de réalisation)

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la date de début de l'opération « Visite virtuelle de la Rome Antique » portée par l'Université de Caen Basse-Normandie, soit le 1^{er} janvier 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-683

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de la Haye-du-Puits – Elaboration d'un Agenda 21 (modification du plan de financement)

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de diminuer sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant de 3 408,45 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Soutien aux programmes de développement » ;
- de modifier la délibération n°11-41 du 28 janvier 2011 afin d'attribuer à la communauté de Communes de La-Haye-du-Puits, une subvention d'un montant de 33 633,72 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région pour l'élaboration de son Agenda 21, au lieu de 37 042,17 € précédemment accordé ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-684

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Région Basse-Normandie – Développement du covoiturage sur l'ensemble de la Basse-Normandie 2011-2014

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 100 000,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Efficacité Energétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 100 000,00 € à la Région Basse-Normandie qui a sollicité l'intervention du FEDER pour le développement du covoiturage sur l'ensemble de la Basse-Normandie pour la période 2011-2014 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-685

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté Urbaine de Cherbourg – Etude Thermographique Aérienne

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 55 725,96 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Efficacité Energétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 55 725,96 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la réalisation d'une étude thermographique aérienne ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-686

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie – Animation d'un Espace Info-Energie 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 65 595,23 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 65 595,23 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'animation d'un espace Info-énergie en 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-687

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie – Animation d'un volet bois énergie 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 46 568,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 46 568,00 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'animation d'un volet bois énergie en 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-688

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre d’Initiation aux Energie Renouvelables (CIER) – Animation d’un Espace Info-Energie 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 31 775,00 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 31 775,00 € au Centre d'Initiation aux Energies Remouvelables pour l'animation d'un Espace Info-Energie en 2011;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-689

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie (CFEN) – Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d’Orival en 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention globale de 4 619 799,00 €, votée en 2011, un montant global de 12 307,46 € au titre du dossier « 11YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- sur l'APSUB Subvention globale de 7 500 005,00 €, votée en 2011, un montant global de 7 608,46 € au titre du dossier « 11YAFEDERI Subvention globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire »

• d'attribuer au Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie (CFEN) pour la gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011 les subventions suivantes :

- 12 307,46 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- 7 608,64 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-690

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Pays de Coutances (SMPC) – Préparation et mise en œuvre des stratégies locales de développement dans le cadre d'une démarche participative en adéquation avec la charte de développement du Pays de Coutances - 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Pays de Coutances la somme de 10 930,22 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-691

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Cotentin – Ingénierie pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du Pays de Cotentin – 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Pays de Cotentin la somme de 8 710,63 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-692

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Animation de la stratégie locale de développement durable du Pays de la Baie - 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel la somme de 41 563,47 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-693

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Association de Promotion du Pays Saint-Lois – Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays - 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association de Promotion du Pays Saint-lois la somme de 40 505,10 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-694

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – GIP aménagement du territoire du Pays d'Alençon – Mise en œuvre de la stratégie territoriale du Pays d'Alençon - 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Alençon la somme de 43 508,22 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-695

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Association Pays d’Ouche Développement – Elaboration et mise en œuvre d’une stratégie de développement pour le Pays d’Ouche, basée sur le maintien des actifs sur le territoire - 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Ouche la somme de 21 240,80 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-696

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal pour le Développement du Pays du Perche ornais – Animation du projet de territoire du Pays du Perche ornais - 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Perche ornais la somme de 78 649,40 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-697

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO) – Soutien à la mise en œuvre de la stratégie du PAPAO – 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au PAPAO la somme de 47 996,70 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-698

sur les affaires européennes et relations internationales : Instruction déléguée FEADER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – Elaboration et mise en œuvre de stratégie locales de développement – 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Bocage la somme de 68 269,05 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-699

sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SARL LAMIER – Installation d'une chaufferie biomasse - Inéligible

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SARL LAMIER pour l'installation d'une chaufferie biomasse au titre de la sous-mesure 4.1.2. « Energies renouvelables » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-700

sur la coopération décentralisée et les droits de l'homme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre de la coopération décentralisée

• d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 1 028 810 € votée en 2011, les montants suivants :

- 14 505 € sur le dossier 11YD-CD-F « Coop Déc – Divers AE »
- 136 000 € sur le dossier 11YDMADA-F « Coop Déc– Madagascar »
- 296 000 € sur le dossier 11YDMACEDO « Coop Déc –Macédoine »

Au titre des droits de l'homme

• d'affecter sur l'AESUB « Actions en faveur des droits de l'homme » de 380 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- 27 500 € sur le dossier 11-YD-DDH « Droits de l'Homme autre »
- 3 000 € sur le dossier 11-YD-IDH « Institut des Droits de l'Homme » ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, pour un montant total de 477 005 €, les subventions suivantes :

- 50 000€ à l'APDRA pour l'accroissement de la production et de la diversité piscicole, année 2,

- 50 000 € à la FR MFR pour l'appui au développement de la formation agricole initiale et continue,

- 12 000 € au PNR Marais Cotentin pour Appropriation et adaptation du concept des PNR français dans le cadre du projet de développement territorial intégré d'Atsinanana, année 2,

- 20 000 € à ARCIS pour la banque d'images 2011-2012,

- 4 000 € à Transmad pour le recrutement d'un assistant communication, année 2,

- 287 000 € à l'AADL pour la maîtrise d'œuvre déléguée de l'année 2 du programme de coopération,

- 3 000 € à la ville de Cherbourg pour l'envoi d'une mission institutionnelle du 19 au 22 septembre 2011,

- 6 000 € à la commune d'Hermanville-sur-Mer pour la poursuite et développement des actions de l'année 2 du programme 2011-2012, du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

- 8 865 € au CITIM pour la formation/action des Rda's locaux du programme régional de mobilité internationale des jeunes bas-normands, de novembre 2011 à avril 2012,

- 2 000 € à l'association Off pour le complément à l'appui aux Ateliers Internationaux Nord-Sud du festival Off Court de Trouville, du 2 au 10 septembre 2011,

- 1 000 € à l'association Continent Solidaire SudManche pour la semaine de la solidarité du 12 au 23 novembre 2011,

- 2 640 € à la commune de Fleury-sur-Orne pour lacoopération décentralisée avec Ouonck au Sénégal, de mi 2011 à mi 2012,

- 3 000 € à l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix pour les Assises des Jeunes Européens pour les Droits de l'Homme du 8 au 13 juillet 2011,

- 15 000 € au RNJA pour Les Sentiers de la Mémoire d'octobre 2011 à juin 2013,

- 2 500 € à Federico Gandia pour l'exposition photographique « Les Emmurés », courant novembre 2011,

- 10 000 € à ECPM pour la célébration des 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- 70 % à la signature de la convention,

- le solde au prorata des dépenses réelles,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Ville de Cherbourg pour l'envoi d'une mission institutionnelle du 19 au 22 septembre 2011,

- Association Off pour le complément à l'appui aux Ateliers Internationaux Nord-Sud du festival Off Court de Trouville, du 2 au 10 septembre 2011,

- Institut des Droits de l'Homme et de la Paix pour les Assises des Jeunes Européens pour les Droits de l'Homme du 8 au 13 juillet 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-701

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du Tourisme » de 980 000 € votée en 2011, un montant global de 29 592 € au titre du dossier 11TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie », pour le « FACIT » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », un montant total de subventions de 29 592 € au titre du « FACIT », réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - 15 juin 2011 pour la Communauté de Communes Bessin, Seules et Mer,
 - 29 juin 2011 pour l'EURL Métamorphosis,
 - 4 juillet 2011 pour la Commune de Soligny-la-Trappe,
 - 23 août 2011 pour la SARL JALISCO ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-702

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 450 000 € votée en 2011, un montant global de 56 074 € au titre du dossier 11TFILIERI « Développement des Filières Prioritaires », pour les « véloroutes voies vertes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », une subvention de 56 074 € au titre de « Véloroutes Voies Vertes », conformément à l'annexe 1,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 3 août 2011, pour l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-703

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer :

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de 90 000 € à l'Agence de Services et de Paiement pour la prise en charge des dossiers de contrat de parrainage 2011 de la Région,

- aux bénéficiaires des contrats de parrainage énumérés en annexe, un montant total d'aides de 81 260,16 € ;

Les montants mentionnés sur la liste jointe en annexe sont présentés frais de gestion inclus (266,01 € par dossier), et seront pour partie (43 182,87 €) prélevés sur les reliquats de gestion disponibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), le solde étant pris sur la dotation de 90 000 € nouvellement attribuée à l'ASP ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-704

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 660 000 € votée en 2011, un montant de 17 189,04€, au titre du dossier «11DAECHARG - Réduction charges et autonomie AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, un montant total de subventions de 17 189,04 € aux bénéficiaires mentionnés en annexe ; les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 € et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-705

sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - investissement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aide aux investissements collectifs CUMA hors CPER » de 1 500 000 € votée en 2011, un montant de 213 095,44 € au titre du dossier « 11DAPINSTI - Aide aux investissements collectifs CUMA AP » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 213 095,44 € à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, au titre des aides aux investissements collectifs CUMA,

- aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 2 jointe les subventions figurant dans cette même annexe, pour un montant total de 126 017,70 € dans le cadre de l'enveloppe de 350 000 € attribuée à l'ASP en 2011, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2011 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 2, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 126 017,70 € sur la dotation 2011 qui lui a été attribuée,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 126 017,66 € ;

- de prévoir les modalités de paiement aux bénéficiaires suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le(s) fournisseur(s), dans la limite du montant maximal de subvention accordée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-706

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un montant de 7 500 € au titre du dossier « CP5D4410SF - Compétitivité Filière Bois AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 7 500 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions issu d'une charte forestière de territoire en 2011 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 30 000 € TTC ;

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente suivantes :

- * n° 09-924 du 20 novembre 2009

- la subvention de 1 000 € attribuée à la SCI Cathérine II pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière est annulée,

- * n° 10-556 du 24 septembre 2010

- la subvention de 1 000 € pour la réalisation d'un plan simple de gestion est attribuée à Luc **HUCKERT** et non Luc HUCHERT comme initialement indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-707

sur l'agriculture : filières animales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention 2011-AGRI-83 attributive d'une subvention à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie joint en annexe 1,

- l'avenant n° 1 à la convention 2010-AGRI-84 attributive d'une subvention à la SCA Normandie Lapin joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-708

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPEP « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008 un montant global de 55 144,09 € au titre du dossier « CP5D4220SI-appui aux filières AP », ventilé comme suit :

- 9 753,24 € pour le sous-dossier « élevage bovin-ovin-caprin AP »,
- 45 390,85 € pour le sous-dossier « filière porcine AP » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2011 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre des filières bovine et ovine

- 9 753,24 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et d'amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau en annexe 1 jointe ;

Au titre de la filière porcine

- 45 390,85 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- ⇒ les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 1 ;
- ⇒ des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- ⇒ dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-709

sur l'agriculture : filière équine - recherche

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 555 000 € votée en 2011, un montant global de 120 000 € au titre du dossier « IIDAECHEVF - Filière équine AE », ventilé comme suit :

- 120 000 € pour l'innovation et recherche AE ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 120 000 € au Pôle de compétitivité filière équine, pour la réalisation de son programme d'actions 2011, sur la base d'une dépense éligible de 513 198 € HT ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ce dossier ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Pôle de compétitivité filière équine, la convention jointe en annexe 1,

- avec le Pôle de compétitivité filière équine, l'avenant n° 1 à la convention 2009-AGRI-205 joint en annexe 2,

- avec le Réseau d'Epidémiosurveillance en Pathologie Equine, l'avenant n° 1 à la convention 2010-AGRI-18 joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-710

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir » de 65 000 € votée en 2011, un montant de 7 500 € au titre du dossier « 11DAETERRO – Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir AE » ;

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 7 500 €, pour les manifestations et animations de terroirs, sur la base des dépenses éligibles indiquées dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire ;

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans les conventions respectives jointes en annexes 2, 3 et 4 ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- de modifier l'annexe à la délibération n° 11-401 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 comme suit : le montant de la dépense éligible retenu pour la manifestation « automne gourmand » est ramené à **153 000 € HT** au lieu de 161 000 € HT ; le montant de la subvention restant inchangé ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour les deux dossiers de manifestations présentées en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association « AUX CIDRES, ETC... », la convention jointe en annexe 2,

- avec l'Association « LA FERME EN FETE », la convention jointe en annexe 3,

- avec l'Association « LA CUISINE SE MET EN 4 », la convention jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-711

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-402 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 comme suit :

- la subvention de 7 161 € initialement attribuée à l'EARL de la VIROUZIÈRE, pour l'achat d'une faneuse et d'un andaineur est transférée **au GAEC** de la VIROUZIÈRE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité » pour le dossier 121.11.D061.0000007, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-712

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER - investissement**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers d'investissements agroalimentaires 2011, un montant supplémentaire de 1 200 000 €, portant ainsi le montant total attribué à l'ASP à ce titre, à 3 700 000 €,

- pour un montant total de 1 199 329 € à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 3 700 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Investissements agroalimentaires », au titre de l'année 2011,

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 1 199 329 € sur la dotation 2011 qui lui a été attribuée,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER, pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et taux d'aide figurant en annexe 1,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-713

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnelles -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Recherche, expérimentation et innovation hors contrat de projets » de 435 000 €, votée en 2011, un montant de 49 459 €, au titre du dossier «11DAERECHE Recherche, expérimentation et innovation AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour Agriscopie 2011 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 61 500 € HT ;

- 20 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les travaux prospectifs 2011 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 74 250 € HT.

- 6 459 € à la SARL Cap Campagne pour la réalisation et la diffusion d'un guide destiné à la conduite d'une exploitation avicole en production d'œufs fermiers pour la vente de proximité, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 148 € HT;

- 3 000 € à l'ADEAR de l'Orne pour l'organisation de journées techniques et de conférences 2011 sur les pratiques innovantes plus économes en intrants, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 16 500 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire ;

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-404 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 comme suit :

- le montant des aides individuelles accordées pour une étude sur la production de lait en Normandie : efficacité de deux systèmes d'élevage laitier à haute performance économique et environnementale HP2E « ferme expérimentale de la Blanche Maison », est modifié conformément au tableau joint en annexe 6 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, jointes en annexes 1 et 2,

- la convention avec la SARL CAP CAMPAGNE, jointe en annexe 3,

Diffusée le :

- la convention avec l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Orne (ADEAR de l'Orne), jointe en annexe 4,

- la convention avec l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et l'Institut de l'Elevage, jointe en annexe 5,

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-87, joint en annexe 7 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-714

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 250 000 € votée en 2011, un montant global de 4 769,05 € au titre du dossier « 11PECHEF Filière Pêche HCPER AE », ventilé comme suit :

- 4 000 € pour le dossier « Promotion qualité valorisation des produits de la pêche AE »,

- 769,05 € pour le dossier « Animation de la filière AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 4 000 € à l'Association Collectif Emeraude Cotentin pour la mise en œuvre d'une plaquette informative sur la pêche à pied, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 15 000 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée à l'Association Collectif Emeraude Cotentin, sur demande écrite de sa part,

- le solde sur présentation du bilan de l'action proposée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge les frais de déplacement, hébergement et restauration de M. Daniel LEFEVRE, en sa qualité de Président du CRPMEM, dans le cadre de son déplacement à Saint Jacques de Compostelle du 5 au 7 mai 2011, en effectuant le remboursement de ses frais d'un montant de 769,05 € auprès du CRPMEM ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Collectif Emeraude Cotentin, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-715

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 39 435,10 € au titre du dossier « CP5P4510SI-Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 14 435,10 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP »,
- 25 000 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2011 de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008 :

- 14 435,10 € à divers bénéficiaires, au titre des investissements à bord des navires de pêche, répartis conformément au tableau joint en annexe 1,

- 25 000 € à deux bénéficiaires, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, répartis conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* Installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-716

sur les ressources marines : filière cultures marines - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Filière Cultures Marines Hors CPER » de 150 000 € votée pour 2011, un montant global de 50 572 € au titre du dossier « 11PECHEF-Filière Cultures marines HCPER AE », ventilé comme suit :

- 50 572 € pour « promotion, qualité et valorisation des produits des cultures marines AE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 50 572 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour la réalisation d'actions de promotion 2011, pour l'huître de Normandie et la moule de bouchot, sur la base de dépenses éligibles retenues de 108 960 € TTC ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-717

sur les ressources marines : filière cultures marines - investissement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines Hors CPER » de 420 000 €, votée en 2011, un montant global de 126 312,25 € au titre du dossier « 11PCULMI Filière Cultures Marines HCPER AP » ventilé comme suit :

- 96 951,75 € pour « les investissements productifs dans l'activité de mareyage AP »,

- 29 360,50 € pour « les investissements productifs en aquaculture AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget 2011 de la Région,

- au titre des investissements productifs en faveur de la modernisation de mareyage, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant total de subventions de 96 951,75 € réparti conformément au tableau 1 joint en annexe 1,

- au titre des investissements productifs en aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-1042 du 19 décembre 2008, un montant total de subventions de 29 360,50 € réparti conformément au tableau 2 joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 15 % et des montants subventionnables indiqués en annexe,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'annuler la subvention de 28 441,96 € accordée par délibération n° 11-286 de la Commission Permanente du 22 avril 2011, à M. Christophe K'DUAL, pour la construction d'un nouvel atelier conchylicole complémentaire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAS EDB MAREE PORT EN BESSIN, la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- avec la SAS EDB MAREE MONDEVILLE, la convention correspondante, jointe en annexe 3,

- avec l'EARL HUITRIERE DU NORDET, la convention jointe en annexe 4,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-718

sur les ressources marines : études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes et Recherche HCPER » de 620 000 € votée en 2011, un montant global de 4 248,65 € au titre du dossier « 11PETURECH – Etudes et Recherche HCPER AE » ventilé comme suit :

- 4 248,65 € pour « Animation littorale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 939 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie (CRPMEM), pour l'organisation d'une journée technique sur les économies d'énergie à bord des navires, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 9 135 € HT,

- 1 309,65 € à l'Organisation Des Producteurs Conchyliculteurs de Normandie Mer du Nord (OPCNMN), pour la mise en œuvre d'un guide des marchés locaux et régionaux en ostréiculture et mytiliculture, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 477,20 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan de l'action proposée,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie (CRPMEM), la convention correspondante, jointe en annexe 1,

- avec l'Organisation Des Producteurs Conchyliculteurs de Normandie Mer du Nord (OPCNMN), la convention correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-719

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un titre de recette de 5 800,10 € au titre du remboursement de l'avance remboursable à l'encontre de Monsieur Marc DAUBERT, dans le cadre du naufrage du navire « LE STENACA » ;
- de résilier la convention du 16 octobre 2000, entre le CEBANOR et Monsieur Marc DAUBERT ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-720

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles :
partenariat**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée pour 2011, un montant de 42 818,83 € réparti comme suit :

- 21 218,83 € au titre du dossier 11JPBP pour le financement du Partenariat,
- 2 500 € au titre du dossier 11JPAIO pour le financement de l'AIO,
- 10 000 € au titre du dossier 11JPOUTILS pour le financement des Outils PRDFP,
- 9 100 € au titre du dossier 11JPVAE pour le financement de la VAE ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du partenariat

- 15 995,83 € à l'ONISEP,
- 5 223 € à Horti pépi,

* au titre du programme Accueil Information Orientation

- 2 500 € à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Calvados,

* au titre des Outils PRDFP

- 10 000 € à ALFAH,

* au titre de la VAE

- 9 100 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-721

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : évolution de la carte des formations professionnelles initiales, rentrée 2011

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au CPRDFP, pour la rentrée 2011 et pour la durée du cycle de formation concernée, dans le cadre de l'évolution de la carte des formations, par voie de l'apprentissage, à titre dérogatoire :

- les ouvertures de groupe suivants :

filiales	CFA	Formation	Dérogation 2011 accordée
Métiers de bouche	CMFAO	CAP 2 ans Boulanger	Ouverture du 4^e groupe gelé en 2010 Soit 4x12 (min : 5 / max : 12)
	IFORM	CAP 2 ans Pâtissier	+ 1 groupe Soit 5x14 (min : 8 / max : 14)

- l'augmentation des capacités d'accueil suivante :

filiales	CFA	Formation	Dérogation 2011 accordée
Agricole	MFR Condé sur Vire	CAPA 2 ans PAUM	+ 3 places Soit 1x11 (au lieu de 1x8 max)
	MFR Maltot	BTS 2 ans Technico commercial en produits alimentaires	+ 3 places Soit 1x8 (au lieu de 1x5 max)
	Lycée agricole St Lô Thère	Licence Pro 1 an ME2I	+ 2 places Soit 1x10 (au lieu de 1x8 max)
Spécialités pluri-techno de production	CFA EN 50	BAC PRO 3 ans PSPA	+ 9 places Soit 1x24 (au lieu de 1x15)

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-722

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 257 000 € votée pour 2011, un montant total de 6 900 873,11 € réparti comme suit :

- 67 629,16 € au titre du dossier 11JAIDEAPP « Aides aux apprentis » sur le sous-dossier 11JFSA « Fonds Social Apprentis »,

- 6 646 990 € au titre du dossier 11JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA »,

- 186 253,95 € au titre du dossier 11JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » ventilé comme suit :

. 51 599 € sur le sous-dossier 11JACPUBDI « Accompagnement public en difficulté »,

. 26 779,35 € sur le sous-dossier 11JMPOBAPPR « Mobilité des apprentis »,

. 107 875,60 € sur le sous-dossier 11JEDUCCIT « Education à la citoyenneté » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** pour le Fonds Social Apprenti*

- 67 629,16 €, conformément au tableau joint en annexe 1,

** pour le fonctionnement des CFA*

- 6 646 990 € correspondant au solde des subventions au titre de l'exercice 2011, conformément au tableau joint en annexe 2, colonne d,

** pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de « l'Accompagnement public en difficulté »*

- 2 850 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Coutances

- 11 700 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux (ICEP),

- 5 100 € à l'Association BTP CFA Basse-Normandie, pour le CFA du Calvados,

- 13 925 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Vire,

- 3 750 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

- 6 600 € au Groupement Inter consulaire de la Manche (FIM-CFA),

** pour le financement des bilans cognitifs, au titre de « l'Accompagnement public en difficulté »*

- 2 800 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux (ICEP),

- 3 994 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Vire,

- 880 € à la Maison des Mots d'Argentan,

** pour le financement de l'Appel à projet Régional des CFA*

- 134 654,95 € au titre de la « Mobilité des apprentis » et de « l'Education à la citoyenneté », conformément au tableau joint en annexe 3 ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-723

sur la formation tout au long de la vie : investissements

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Aide à l'investissement dans les CFA » de 4 605 000 € votée pour 2011, un montant de 152 572 € au titre du dossier 11JINVT ventilé comme suit :

. 82 173 € sur le sous-dossier 11JINVMET « Investissements pédagogiques CFA Métiers »,

. 70 000 € sur le sous-dossier 11JINVDIV « Investissements dans les centres de formation-autres »,

. 399 € sur le sous-dossier 11JINVAGRI « Investissements pédagogiques CFA Agricoles » ;

• d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 82 173 € à la Chambre de métiers et d'artisanat de région – section du Calvados, pour le CIFAC,

- 70 000 € à l'Institut Régional des Services A la Personne, pour le CFA du même nom,

- 399 € à la FRMFR, pour le CFA des MFR – antenne de Pointel ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-724

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation professionnelle continue » de 3 819 000 € votée pour 2011, un montant total de 1 034 672,60 € réparti comme suit :

- . 48 507,50 € au titre du dossier 11JFINDIV « Financements individuels de formation »,
- . 221 000 € au titre du dossier 10JPFG « Formation générale »,
- . 770 000 € au titre du dossier 11JCIF « Congé Individuel de Formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 221 000 € au titre de la formation générale, à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la mise en œuvre et la validation du DAEU A et B,

- 48 507,50 € au titre des financements individuels de formation, conformément à l'annexe 2 jointe,

- 770 000 € au titre du congé individuel de formation, au FONGECIF ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 3, 4 et 5 dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM), le projet d'accord-cadre de partenariat, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-725

sur la formation tout au long de la vie : accompagnement territorialisé

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 € votée pour 2011, un montant total de 155 029,60 € réparti comme suit :

- 25 000 € au titre du dossier 11JRESO « Réseau d'accueil »,
- 130 029,60 € au titre du dossier 11JELANS « Espaces Locaux d'Activités Novatrices »,

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* *au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), conformément au tableau joint en annexe 1*

- 85 965 ,60 € à l'Espace Temps – FJT de Cherbourg-Octeville,
- 44 064 € à l'ISF d'Argentan,

* *au titre du Réseau d'accueil*

- 25 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-726

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de reporter les sous-réalisations constatées sur 3 actions du programme « Une formation, un emploi » (n° présage : 31024, 31114 et 31404), d'un montant de 84 620,98 € de FSE, vers le programme « Chèque Formation 2011 » (n° Présage 31974), dont le coût total passe à 9 036 859,76 € et le FSE à 4 518 429,88 €, conformément à l'annexe 1 ;
- d'ajuster les plans de financements de 2 actions du dispositif Microprojets (N° Présage : 30906 et 31911) au niveau des réalisations, conformément à l'annexe 1 ;
- de rejeter la demande de subvention présentée par l'Association Nouvelle Vie, dans le cadre du dispositif Microprojets, pour non respect des délais et des conditions d'éligibilité (n° 32587) ;
- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale à hauteur de 500 000 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2012, avec un taux d'intervention de 50 % du coût total estimé à 1 000 000 € (n° Présage : 32523). Le cofinancement porte sur les actions de formations relevant du millésime 2012, correspondant à des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009 et prolongés d'un an ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-727

**sur la formation tout au long de la vie : formation professionnelle continue –
fonctionnement – gestion de la rémunération des stagiaires**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Rémunération des stagiaires » de 15 602 500 € votée pour 2011, un montant de 2 302 280 € au titre du dossier 11JAREM « Rémunération des stagiaires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 2 302 280 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre d'avenant à la convention 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-728

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 22 460 000 €, votée pour 2011, un montant total de 376 065,33 € au titre du dossier 11JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », les subventions suivantes :

- 5 065,06 €, conformément à l'annexe 1,
- 353 223,85 €, conformément à l'annexe 2,
- 17 776,42 €, conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser l'AFPA, conformément au tableau figurant en annexe 3, pour répondre à la demande d'une entreprise bas-normande pour le recrutement de 15 demandeurs d'emploi, à engager la formation individualisée sur les crédits du Chèque Formation ;

- de modifier la délibération n° 11-385 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 comme suit :

- au titre du programme de formation « une formation – un emploi », le montant de la subvention attribué à l'organisme de formation, est porté de 90 696 € à **108 472,42 €** en raison des dépenses assujetties à la T.V.A. ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-729

sur la formation tout au long de la vie : accompagner les mutations économiques

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant de 8 700 € au titre du dossier CP5J311ING pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », une subvention de 8 700 € à l'ARACT, pour la gestion territoriale des emplois et des compétences dans le secteur social et médico-social ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-730

sur la formation tout au long de la vie : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser des outils » de 170 000 € votée pour 2011, un montant de 47 600,80 € au titre du dossier 11JINGFO« Moderniser les outils » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-731

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – aide au reclassement – Groupements d'employeurs

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée en 2011, un montant total de 33 163,47 € réparti comme suit :

- 6 762,47 € pour le programme « Formations des emplois tremplins et des contrats aidés » sur le sous-dossier 11JAFCA « Formation des contrats aidés »,

- 15 637 € pour le programme « Aide au reclassement » sur le sous-dossier 11JCTPCRP « Salariés en CTP CRP »,

- 10 764 € pour le programme « Formation des actifs » sur le sous-dossier 11JGE « Groupement d'employeurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du programme « Formation des emplois tremplins et des contrats aidés »*

- 6 762,47 €, conformément à l'annexe 1,

** au titre du programme « Aide au reclassement », conformément à l'annexe 2*

- 1 806 € au CFPPA de Coutances

- 7 500 € à l'IFSI du CHU de Caen,

- 2 215 € au CREF de Haute-Normandie,

- 4 116 € à l'ODE Formation,

** au titre du programme « Formation des actifs »*

- 10 764 € à la CCIT ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-732

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations :
« Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 1 830 000 € votée en 2011, un montant de 116 799 € pour le programme « Aide au reclassement » ventilé comme suit :

- 116 799 € sur le sous-dossier 11JSYND ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » les subventions aux organisations syndicales suivantes :

- 9 546 € à la CFTC,
- 21 976 € à la CGT,
- 18 801 € à la CFDT,
- 16 444 € à FO,
- 7 738 € à CFE/CGC,
- 7 183 € à l'UNSA,
- 9 546 € à la CFTC,
- 7 714 € à la FSU,
- 7 851 € à Sud Solidaires,
- 10 000 € au CIDRE ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-733

sur le développement économique : dynamisation de l'entrepreneuriat

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 26 835 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 84 000 € au titre du dossier 11CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,
- . 4 382 606 € au titre du dossier 11CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,
- . 7 050 € au titre du dossier 11CBASSINI « Bassin en difficulté »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 842 000 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 32 524 € au titre du dossier 11CEXPORF « Soutien à l'export »,
- . 12 000 € au titre du dossier 11CBASSINF « Bassins en difficulté »,
- . 500 000 € au titre du dossier 11CMODOUTF « Modernisation des outils »,

- sur l'AESUB « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 5 000 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 84 000 € en subvention, pour la SAS LUX MEDIA et la SARL EUROP'EQUIPEMENT PRODUCTION, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 925 000 € en avance remboursable, pour la SAS SNCO et la SA HELLER JOUSTRA, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- 124 306 € au titre des retours de fonds aux Conseils Généraux, conformément à l'annexe 2 ter, et répartis comme suit :

- . 53 306 € pour le Conseil Général du Calvados,
- . 31 000 € pour le Conseil Général de la Manche,
- . 40 000 € pour le Conseil Général de l'Orne,

- 7 050 € à la Communauté de Communes du Pays du Camembert, au titre du fonds de renouvellement immobilier, pour le soutien au transfert de la SARL ATMP dans l'atelier relais de la zone industrielle de Vimoutiers, soit 30 % des dépenses éligibles de 23 500 € HT,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 12 000 € en subvention, à la SAS LUX MEDIA, au titre de la PRR, conformément à l'annexe 1,

Diffusée le :

- 321 524 € pour les bénéficiaires sélectionnés suite à l'appel à projets APPEX, conformément à l'annexe 4,

- 5 000 € à l'Association Filière Nautique Normande (F2N), pour le soutien à la mise en place d'une étude stratégique de positionnement, dans le cadre du Schéma Régional d'Intelligence Economique, soit 20 % du budget prévisionnel de 25 000 € TTC ; en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au prorata,

- 500 000 € en subvention, à Normandie Développement, pour couvrir la période de cessation d'activités ;

- d'approuver les demandes faites par :

- AGROLIS à Sainte Marguerite d'Elle, bénéficiaire d'une ARE de 100 000 € et de reporter la seconde échéance de remboursement au 1^{er} janvier 2013 et la troisième au 1^{er} janvier 2014, tout en aménageant un prélèvement mensuel, conformément à l'annexe 2 bis,

- MANCHE MECANIQUE DE PRECISION à Torgny-sur-Vire (anciennement dénommée SOCIETE MICHEL MAROUZE) et de reporter la date de fin de programme au 1^{er} mai 2013, au titre de la Prime Régionale à la Réindustrialisation,

- SAS MT VERBOM, bénéficiaire d'une ARE de 400 000 € et de reporter la première échéance de remboursement de 135 000 € au 1^{er} novembre 2011, la deuxième de 135 000 € au 1^{er} novembre 2012 et la troisième au 1^{er} novembre 2013, tout en aménageant un prélèvement mensuel, conformément à l'annexe 2 bis ;

- d'approuver :

- le maintien de l'acompte d'un montant de 35 000 € à la SAS MT VERBOM, au titre de la Prime Régionale à la Réindustrialisation et de clôturer la convention financière du 15 janvier 2008 en l'état,

- la nouvelle version de la convention de paiement Appel à Projets en faveur des Entreprises à l'Exportation Individuel (APPEX Individuel), jointe en annexe 5 ;

- de clôturer le dossier FRAEX relatif à la Russie de la SARL SIF INDUSTRIE à Argentan ;

- d'accorder :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt des entreprises figurant en annexe 3,

- un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi, les aides accordées seront annulées de plein droit ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président :

- à souscrire 20 000 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit pour un montant de 2 000 000 € au FCPR Fonds d'amorçage interrégional;

- à valider le choix de Grand Ouest Gestion, pour le dépôt de candidature au Fonds National d'Amorçage et la gestion du fonds d'amorçage interrégional, réalisé sur l'évaluation de sa candidature suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;

- à prévoir que des appels de fonds pourront être effectués en cours d'exécution de l'opération dans la limite du montant maximal de la prise de participation approuvée ;

- à signer :

- . les avenants aux conventions avec les sociétés suivantes : SARL MANCHE MECANIQUE PRECISION, SAS AGROLIS, SAS MT VERBOM,
- . avec l'Association Filière Nautique Normande, la convention jointe en annexe 6,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-734

**sur le développement économique : management par la qualité – Opération collective
Performance Qualité**

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Annie ANNE), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'Investissement Immatériel » de 3 842 000 € votée en 2011, un montant de 17 500 € à titre du dossier 11CDDQUALF « Management par la Qualité et le développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 17 500 € à l'AQM Basse-Normandie, pour l'opération collective Performance Qualité 2011-2012 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi, l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-735

sur l'économie sociale et solidaire : aides aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote ;

- de désaffecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 170 000 € votée en 2011, un montant de 6 000 € au titre du dossier 11 CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Accompagnement ESS idée au projet F » ;

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 170 000 € votée en 2011, un montant de 25 000 € au titre du dossier 11CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE » ventilé comme suit :

- . 20 000 € pour « Aide ESS au conseil F »
- . 5 000 € pour « Dépenses spécifiques ESS F »,

- sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 390 000 € votée en 2011, un montant de 64 680 € au titre du dossier 11CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP », pour « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- au titre de l'aide au suivi post-crédation dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » adoptées par délibération n° 11-53 de l'Assemblée Plénière du 24 juin 2011, les subventions maximales suivantes :

- . 10 000 € à la SARL Entreprise d'Insertion Argantanaise Multiservices EIAM,
- . 10 000 € à l'Association Passerelles Théâtre,

- au titre du financement des dépenses spécifiques dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » adoptées par délibération n° 10-127 de l'Assemblée Plénière du 17 décembre 2010, une subvention maximale de 5 000 € à l'association Passerelles Théâtre,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » adoptées par délibération n° 10-127 de l'Assemblée Plénière du 17 décembre 2010, les subventions maximales suivantes :

- . 8 000 € à l'Association Passerelles Théâtre,
- . 7 500 € à la SARL Entreprise d'Insertion Argantanaise Multiservices,
- . 15 000 € à la SCOP Nature Andaines,
- . 4 180 € à l'Association Ecole de Cirque BARBA'SOUSA,
- . 15 000 € à A.G.I.R. (Aider pour Générer l'Insertion et la Réussite),
- . 15 000 € à l'Association Itinéraires ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

Diffusée le :

- de procéder à un versement au prorata, dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi, les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de prendre en compte pour la SARL Entreprise d'Insertion Argentanais Multiservices (EIAM), que :

- la subvention de 7 500 € est le reliquat d'une subvention accordée à OSIRIS en juin 2009 et doit être rattachée à cette opération,

- de déroger :

- . au principe selon lequel l'aide à l'investissement matériel est plafonnée à 15 000 €, le plafond est, dans ce cas précis, de 7500 €,

- . à la règle selon laquelle le versement de cette aide s'effectue en deux fois et permettre, au regard du montant, à procéder au versement unique des 7 500 € ;

- d'annuler la subvention de 6 000 € attribuée par délibération n° 11-305bis de la Commission Permanente du 22 avril 2011, à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (AFIP Normandie), pour l'accompagnement du projet porté par Jacques LAFFITTE, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » voté le 17 décembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-736

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Mickaël MARIE (pouvoir à Pascale CAUCHY), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 11 251 846 € votée en 2011, un montant de 22 500 € au titre du dossier 11RNATPARF « Confinancement de projets nationaux et partenariats » ;

- d'affecter sur :

- sur l'APSUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 3 620 000 €, votée en 2011, les montants suivants :

- 595 000 € au titre du dossier 11RNATPARI « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

- 20 092 € au titre du dossier 11RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée »,

- 336 000 € au titre du dossier 11RINCUBI « Soutien à l'incubation et à la pré incubation » ;

- sur l'AESUB « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 11 251 846 € votée en 2011, les montants suivants :

- . 3 730 € au titre du dossier 11RDIFUF « Soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,

- . 228 908 € au titre du dossier 11RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée »,

- . 59 780 € au titre du dossier 11RPIPOLEF « Soutien à la recherche collaborative privée et publique »,

- . 98 969 € au titre du dossier 11RTTECNOF « Soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie »,

- . 51 000 € au titre du dossier 11RACTTERF « Soutien aux actions de terrain »,

- . 38 746 € au titre du dossier 11RINCUBF « Soutien à l'incubation et à la pré incubation » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du budget de la Région**

- 595 000 € au CNRS pour permettre l'acquisition du nouveau Microscope Electronique à Transmission (MET), au titre du LABEX EMC³,

- 20 092 € à trois entreprises au titre du soutien à la recherche privée dont les projets sont présentés en annexe 2, tableau a,

- 336 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'extension des locaux de Normandie Incubation,

Diffusée le :

*** sur le chapitre 939 du budget de la Région**

- 3 730 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation des deux colloques figurant en annexe 1,
- 228 908 € à quatre entreprises au titre du soutien à la recherche privée dont les projets sont présentés en annexe 2, tableau a,
- 59 780 € à l'ENSICAEN pour la participation du CRISMAT au projet « Densification par chauffage micro-onde de coquilles Saint-Jacques en céramique pour l'industrie agro-alimentaire »,
- 51 000 € à l'INPI pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation à la propriété industrielle pour la période 2011-2013,
- 38 746 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la préincubation des trois projets présentés en annexe 4,
- 26 121 € à ADRIA NORMANDIE pour la mise en œuvre du projet UMT TERESA 2011,
- 26 649 € à ADRIA NORMANDIE pour la mise en œuvre du projet UMT VIRO Control 2011,
- 46 199 € à ADRIA NORMANDIE pour la mise en œuvre du projet EHEDG ;

- de modifier l'annexe 3, tableau b, de la délibération n° 11-388 en date du 1er juin 2011, pour tenir compte des nouvelles dates de participation de la société ELITT au projet CAPI, à savoir **du 1^{er} juin 2012 au 30 novembre 2013** ;

- d'annuler la subvention de 22 500 € accordée à l'ENSICAEN par la délibération n° 11-70 de la Commission Permanente du 28 janvier 2011, pour le financement d'une allocation postdoctorale dans le cadre du projet « Synthèse et évaluation biologique de nouveaux inhibiteurs à visée anti-cancer » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte des dépenses au 1^{er} janvier 2011 pour les dépenses des bénéficiaires figurant en annexe 2, de l'INPI, de l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etablissement Public Local MIRIADE et l'Institut Nationale de la Propriété Industrielle (INPI), la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-737 bis

sur la recherche et l'innovation : contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Mickaël MARIE (pouvoir à Pascale CAUCHY), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-122 de la Commission Permanente du 5 mars 2011 comme suit :

- la subvention de 888 729 € accordée à l'ENSICAEN, pour l'acquisition du microscope électronique à transmission, est transférée au CNRS, acquéreur de ce matériel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-738

sur la stratégie de l'innovation et de la compétitivité : soutien aux pôles et filières

Réunion du VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Réunie le vendredi 21 octobre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANÇOIS, Vincent LOUVET, Véronique LOUWAGIE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN.

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Mickaël MARIE (pouvoir à Pascale CAUCHY), Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Alain TOURRET.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 30 000 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 30 000 €, soit 24,61 % du budget prévisionnel, pour le soutien au plan d'actions de Polymers Technologie sur l'année 2011 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 24,61 % ;

- de déroger au principe d'antériorité de la Région, afin de prendre en compte les dépenses de l'Association Polymers Technologie, au 1^{er} janvier 2011 .

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR